

RG 50 - AFFECTIONS PROVOQUÉES PAR LA PHÉNYLHYDRAZINE



Désignation des maladies	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer les maladies
Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmées par un test épicutané	Préparation, emploi, manipulation de la phénylhydrazine
Anémie de type hémolytique	
Rhinite récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par test	
Asthme objectivé par explorations fonctionnelles respiratoires récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmé par test	

Quelle est la nuisance ?

La phénylhydrazine est un solide jaunâtre voire incolore, d'odeur aromatique et de n° CAS 100-63-0.

Elle peut également apparaître sous une forme huileuse compte tenu de son point de fusion situé à une température ambiante (19,5 °C)

Elle est reconnue comme nocive par la classification CLP (qui concerne les produits chimiques). Elle est notamment :

- Un probable cancérogène
- Un possible mutagène
- Toxique pour l'Homme et pour les milieux aquatiques
- Irritante pour les yeux et pour la peau
- Un sensibilisant qui peut donc provoquer à terme des allergies

La contamination se fait principalement par les voies respiratoire (inhalation et poussière) et cutanée (projection, fuite, emploi...).

Comment reconnaître l'affection ?

Etant donné qu'il y a plusieurs types de maladies, il y a plusieurs symptômes et plusieurs descriptions cliniques :

- **Eczéma** : C'est une inflammation superficielle de la peau accompagnée de démangeaisons de contact allergique. La plupart du temps, ces dermites sont liées à une sensibilisation à ladite substance. Il se présente sous plusieurs aspects et se déclenche sur la peau qui a été en contact direct avec l'allergène
- **Anémie** : C'est une diminution de la quantité d'hémoglobine contenue par unité de volume de sang qui se manifeste par une pâleur, une coloration bleutée de la peau à certains endroits, une coloration jaune des muqueuses et de la peau, mais aussi des douleurs abdominales et/ou lombaires, de l'anxiété ou de la fièvre
- **Rhinite** : C'est une sensibilisation acquise des voies respiratoires supérieures vis à vis d'un allergène inhalé. Elle ressemble à l'asthme mais elle est à distinguer de ce dernier, même si elle peut précéder l'apparition d'un asthme professionnel. Elle se manifeste aussi par :
 - Des éternuements
 - Une rhinorrhée (nez qui coule)
 - Une obstruction nasale
 - Démangeaisons nasales
 - Saignements du nez (plus rare)
- **Asthme** : C'est une difficulté à respirer (dyspnée) et notamment à expirer comme avec un essoufflement, avec un sifflement qui témoigne d'un rétrécissement ou d'une obstruction des bronches. Il y a plusieurs types de réactions allergiques :
 - Précoce : Dans les minutes ou l'heure qui suit l'exposition
 - Tardive : Dans les 4 à 12 heures après l'exposition, se manifestant par des crises vespérales ou nocturnes,
 - Mixte : Associe les deux types précédents

Quelles sont les professions exposées ?

La phénylhydrazine est utilisée principalement dans les domaines d'activité suivants :

- Synthèse organique (fabrication d'indole, colorants, phénylhydrazones)
- Synthèse de produits pharmaceutiques et phytosanitaires
- Réactif de laboratoire

Comment prévenir l'affection ?

La prévention de la maladie s'effectue de deux façons, technique et médicale.

La première a pour but de limiter l'exposition autant que possible et au moins inférieure aux valeurs limites d'exposition professionnelles, si elles existent. Elle s'articule autour des points suivants :

- Substitution de la phénylhydrazine par un agent chimique moins dangereux
- Si impossible, travailler en système clos avec la substance
- Si impossible, mettre en place des mesures de prévention d'ordre technique : automatisation, mécanisation, captage au plus près de la source d'émission, limitation des quantités stockées, limitation du temps de travail aux postes exposés...
- Mettre à disposition des travailleurs des équipements de protection individuelle (EPI) comme des appareils de protection respiratoire et des gants pour les travaux exceptionnels et de courte durée

NB : Les protections collectives doivent avoir la priorité sur les EPI

- Information des travailleurs sur les risques et formation sur l'application de mesures d'hygiène, sur la diffusion de procédures d'urgence et sur le suivi médical des salariés exposés

La prévention médicale quant à elle, consiste en deux types d'exams médicaux :

- Examen initial : Il vise à informer le travailleur du caractère nocif de la phénylhydrazine et de son risque de pénétration cutanée, ainsi que les manifestations de l'intoxication et les règles de décontamination immédiate. Le médecin doit aussi rechercher des antécédents éventuels d'hémolyse (destruction des globules rouges).
- Examen périodique : Il a pour but de rechercher des signes de rhinite, de toux ou de dyspnée pouvant faire évoquer un asthme, mais aussi d'asthénie (affaiblissement de l'état général) et de pâleur